

### **Les engagements de l'université d'Artois :**

L'université s'engage à mettre à la disposition des étudiants inscrits :

- les structures et les infrastructures d'accès aux différents serveurs de la plateforme
- un compte d'utilisateur (login et mot de passe) correspondant à son profil
- l'ensemble des enseignements annoncés dans la maquette (avec révision possible des programmes d'une année sur l'autre)
- un suivi pédagogique par les enseignants intervenant dans la formation ainsi que la direction d'un mémoire de recherche
- un suivi administratif par le secrétariat du master

### **Les engagements des étudiants :**

Les étudiants se doivent de respecter le calendrier de l'année universitaire et les délais fixés pour rendre les travaux prévus dans les modalités de contrôle des connaissances.

Toute absence et/ou retard sera justifié auprès de l'intervenant concerné et du responsable de la formation qui jugeront de la recevabilité de la demande.

Les étudiants ont la responsabilité du bon fonctionnement de leur matériel tout au long de la formation. Dans le cadre de l'enseignement à distance, l'université se décharge de toute responsabilité vis-à-vis du matériel personnel des étudiants. L'université ne pourrait être tenue responsable des défaillances techniques.

Les étudiants doivent respecter le code de la propriété intellectuelle régissant les droits d'auteur.

Les communications entre étudiants et intervenants doivent se réaliser essentiellement par le biais de la plateforme utilisée afin que tous les acteurs du dispositif puissent profiter de ces échanges.

Tout étudiant inscrit dans le master à distance qui irait à l'encontre de cette charte se verrait sanctionné conformément au règlement intérieur en vigueur à l'université d'Artois.